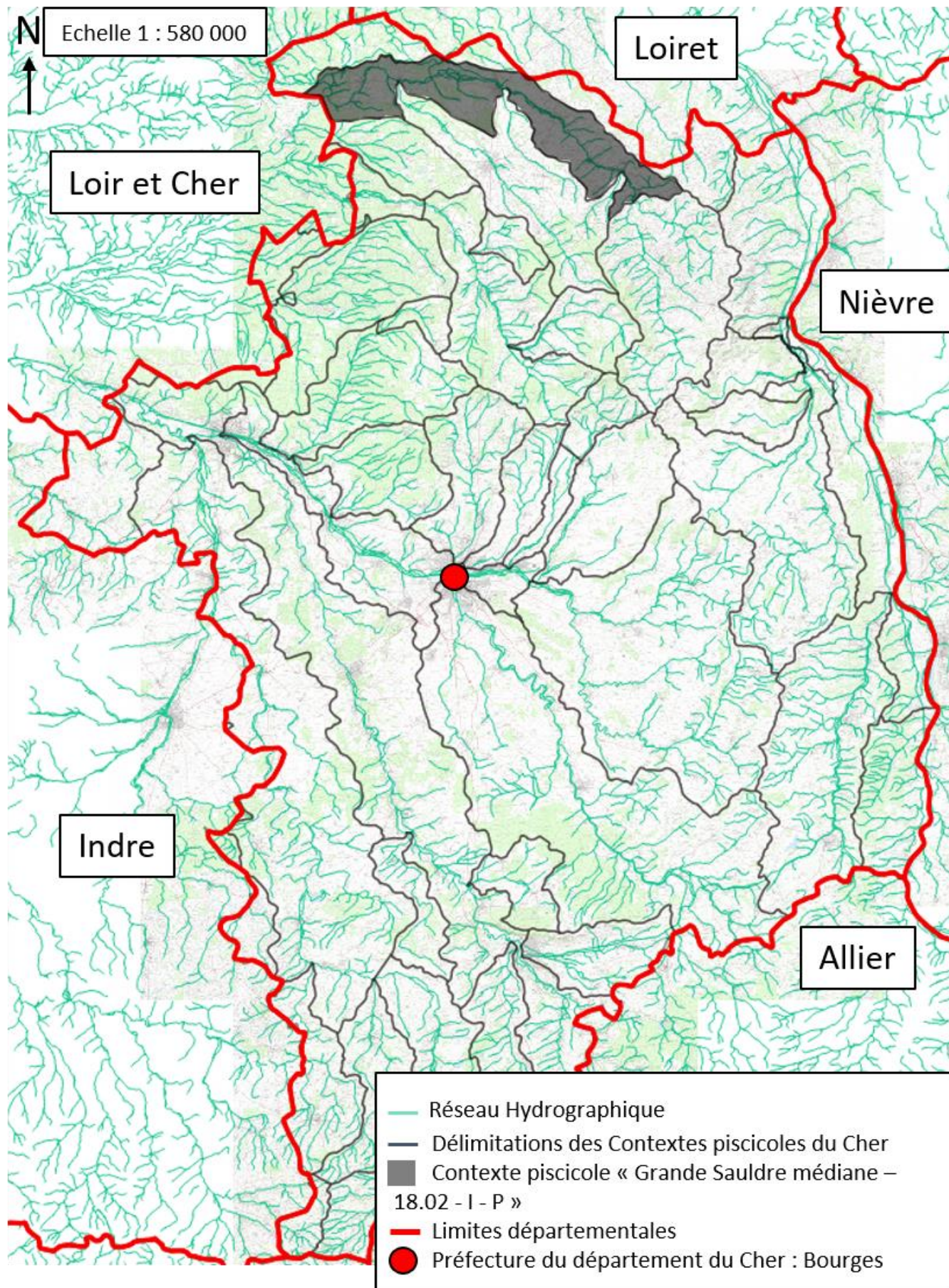


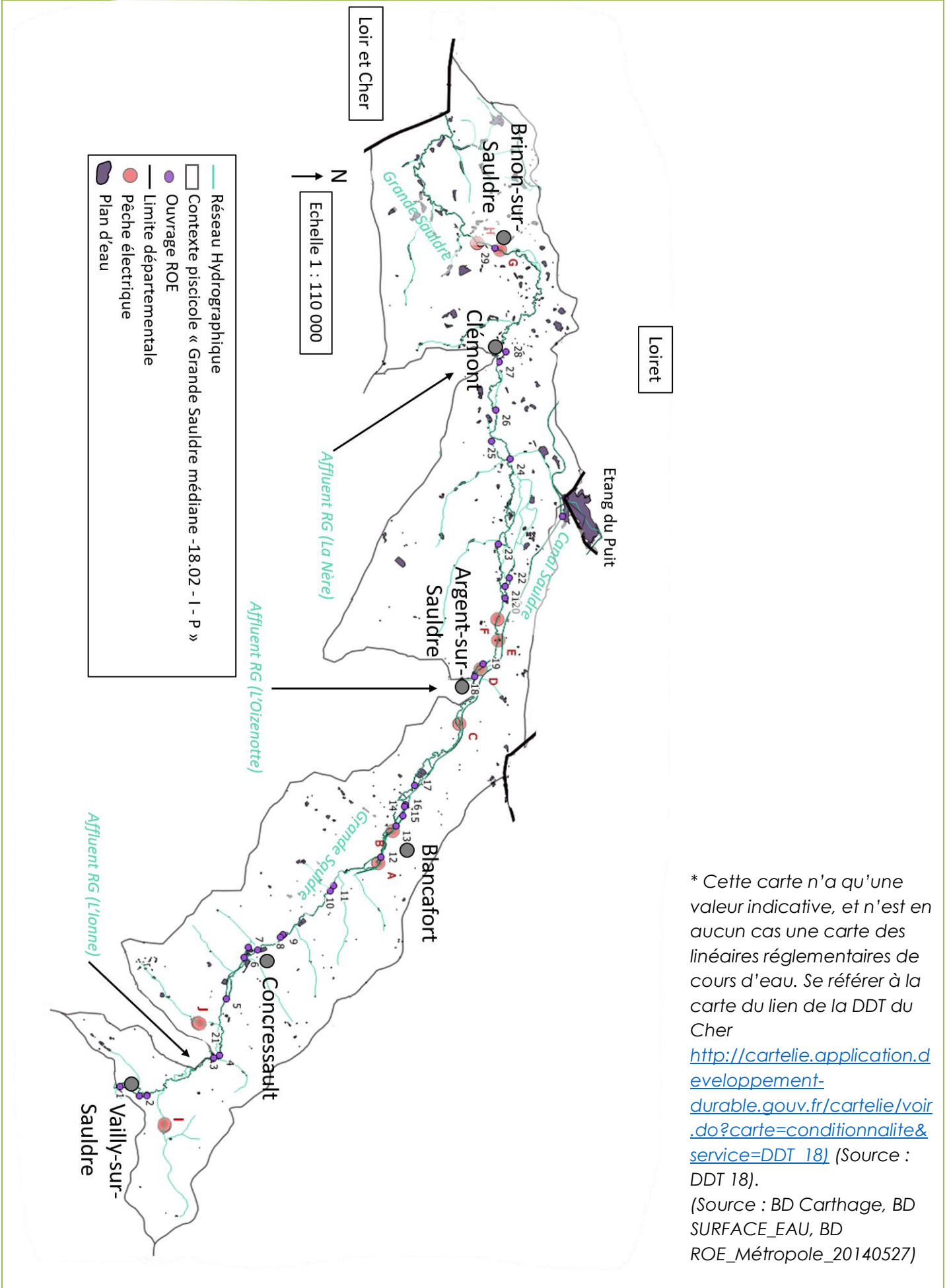


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

La Grande Sauldre dans sa partie médiane s'écoule dans les régions naturelles du Pays Fort (pour la partie amont du contexte, de Vailly-sur-Sauldre à Blancafort) et de la Sologne (pour la partie aval du contexte), dans un environnement essentiellement agricole (partie Pays Fort) et forestier (partie Sologne), au relief peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au nord du département, ce contexte représente un tronçon du cours d'eau qui s'étend de Vailly-sur-Sauldre à la limite départementale cher/Loir-et-Cher. La Grande Sauldre est un affluent en rive droite de la rivière Le Cher dont la confluence se trouve dans le département du Loir-et-Cher. Au niveau des communes de Barlieu, Argent-sur-Sauldre et Clémont, la Grande Sauldre reçoit les débits de l'onne, de l'Oizenotte et de la Nère (en rive gauche), et ses eaux alimentent le canal de la Sauldre, qui termine lui-même sa course dans le bassin du Beuvron (Loir-et-Cher)

La Grande Sauldre et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole dans ce contexte.

Le contexte de la Grande Sauldre médiane est placé en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) « nappe du Cénomanién » pour les masses d'eau souterraines. Les ZRE sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins" (*Source : eaufrance.fr*). Un point de prélèvement souterrain agricole est recensé dans la nappe du Cénomanién entre Blancafort et Argent-sur-Sauldre, ainsi qu'un prélèvement pour l'industrie (commune de Blancafort), et 4 prélèvements pour l'alimentation en eau potable dans les en eaux superficielles (*Source : AREA Berry 2017*).

On note que 8 prélèvements en eaux superficielles ont été recensés pour l'irrigation agricole dans le canal de la Sauldre, qui est également lié hydrauliquement avec l'Etang du Puits (Plan d'eau de 90 ha / alimentation/rejet via le canal de la Sauldre). Ces prélèvements impactent directement le débit d'étiage de la Grande Sauldre qui alimente le canal de la Sauldre.

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

On constate la présence de nombreux plans d'eau dans ce contexte (plans d'eaux par barrage sur les affluents / présence de plans d'eau dans le lit majeur de la Grande Sauldre alimentés par la nappe ou par la Grande Sauldre). Ceci participe également à la diminution parfois importante du débit d'étiage de la Grande Sauldre en période estivale, ce qui influe sur le peuplement piscicole de première catégorie de manière importante (débit réduit/eaux réchauffées et perte d'habitat). De plus, on peut également se poser la question du rôle de la gestion de ces plans d'eau dans le phénomène de colmatage localement observé dans ce contexte piscicole.

On retrouve régulièrement les traces d'anciens travaux hydrauliques lourds dans la Grande Sauldre (secteurs très élargis, écoulements uniformes, bourrelets de curage en berges), mais aussi plusieurs ouvrages infranchissables pour la totalité de l'ichtyofaune. Cependant, le gabarit important de la Grande Sauldre dans ce contexte rend souvent difficile la possibilité de réaliser des actions directes de restauration de la morphologie du lit mineur (recharge en sédiments peu envisageable au vu des volumes à mobiliser, par exemple).

La présence d'ouvrages qui perturbent ou interdisent la continuité écologique et qui dérivent l'eau du lit mineur (vers le canal de La Sauldre ou vers des biefs), l'uniformisation des habitats et le surdimensionnement du lit mineur associés à des débits d'étiages parfois très faibles, conditionnent une capacité d'accueil pour la faune aquatique parfois très réduite en période estivale.

Un colmatage du lit mineur peut être observé plus ou moins régulièrement sur ce contexte, qui est en partie dû à la géologie argilo-sableuse du bassin versant. La présence de plans d'eau, surtout au niveau des affluents, d'élevages sur l'amont du contexte, et de parcelles drainées sont également des facteurs qui peuvent augmenter les apports en sédiments fins dans les cours d'eau. Cependant, on notera que les

problèmes de colmatage du lit mineur se retrouvent surtout dans des secteurs qui ont connu des travaux hydrauliques lourds (surdimensionnement du lit mineur, uniformisation des écoulements), ou en amont d'ouvrages.

La truite fario est faiblement représentée et la reproduction n'est effective que dans peu de secteurs, mais ce contexte a également été peu prospecté. Un déficit fréquent de débit en étiage estival peut conduire à un réchauffement anormal de l'eau en été, problématique pour la survie et le grossissement de la truite fario. Cette espèce est en effet particulièrement sensible à ce facteur abiotique (préférendum thermique : 4°C à 19°C). On notera tout de même que la majeure partie de l'année, les températures de l'eau de ce contexte sont acceptables pour la truite fario.

Remarque : le canal de la Sauldre fera d'une fiche spécifique (avec les autres canaux du département du Cher), en tant que contexte artificiel (non naturel).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Confluence entre la Grande Sauldre et la Salereine (Coordonnées XY : 673187, 6705342 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
	Aval	Limite départementale (Coordonnées XY : 639587, 6716639 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents	Amont en aval	Le ru de Valroy (Rive Droite ; 5,2 km) Le ru de l'Epine (Rive Droite ; 2 km) Le ru de « Dampierre-en-Crot » (Rive Gauche ; 4 km) Le Limon (Rive Gauche ; 4 km) (Source : BD TOPO Carthage)
	Affluents d'autres contextes adjacents	L'Ionne (Rive Gauche ; 9,2 km) L'Oizenotte (Rive Gauche ; 17 km) La Nère (Rive Gauche ; 38 km) (Source : BD TOPO Carthage)
Longueur en eau	Linéaire du cours principal	La Grande Sauldre : ~ 51 km (Nombreux bras secondaires) (Source : BD Carthage)

		Linéaire total	Grande Sauldre médiane + affluents : 66,2 km (Source : BD Carthage)
		Plans d'eau	Présence : ~ 781 plans d'eau (520 ha) - 6 plans d'eau ≥ 5 ha + Etang du Puit (~110 ha) Surface totale « plan d'eau » du contexte : 2,5 % (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)
		Surface contexte / bassin versant	Surface du contexte : 206 km ² Surface totale du bassin versant « Grande Sauldre » : 716 km ² Le contexte représente 28,7 % du BV (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)
		Débit (cours principal)	La Grande Sauldre à Brinon-sur-Sauldre K6332520 (Source : Banque HYDRO 2017) Module : 4,3 m ³ /s QMNA5 : 0,6 m ³ /s
	Naturelle	Altitude amont	194 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	122 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
			1,4 ‰
Pente moyenne	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE48528 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour le moulin de Vailly) : rampe, hauteur de chute de 1 mètre (franchissable) 2) ROE48526 Ancien moulin de Vailly : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (peu franchissable) 3) ROE48522 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour le moulin de Badineau) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute 1,40 mètres (infranchissable) 4) ROE48525 Ancien moulin de Badineau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable) 5) ROE48521 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour l'ancien moulin de Concessault) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (franchissable) 6) ROE48516 Décharge de l'ancien moulin de

Concressault : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable)

- 7) ROE48514 Ancien moulin de Concressault : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,60 mètres (infranchissable)
- 8) ROE48513 Décharge de l'ancien moulin au Riche : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 9) ROE48512 Ancien moulin au Riche : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,90 mètres (infranchissable)
- 10) ROE48475 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour le moulin de l'Hopital) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,25 mètres (infranchissable)
- 11) ROE48472 Moulin de l'Hopital : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 12) ROE48471 Seuil en rivière (barrage de Blancafort) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,70 mètres (infranchissable)
- 13) ROE48469 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour l'ancien moulin du Crot) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable)
- 14) ROE48470 Ancien moulin du Crot : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable)
- 15) ROE48466 Seuil en rivière (Barrage de prise d'eau pour l'ancien moulin de l'Aunay) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,85 mètres (infranchissable)
- 16) ROE48465 Ancien moulin de l'Aunay : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,85 mètres (infranchissable)
- 17) ROE48464 Gué des Morins : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable)
- 18) ROE48119 Seuil en rivière (barrage de prise d'eau pour le moulin d'Argent) : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 1,80 mètres (franchissable)
- 19) ROE48120 Ancien moulin d'Argent : ND

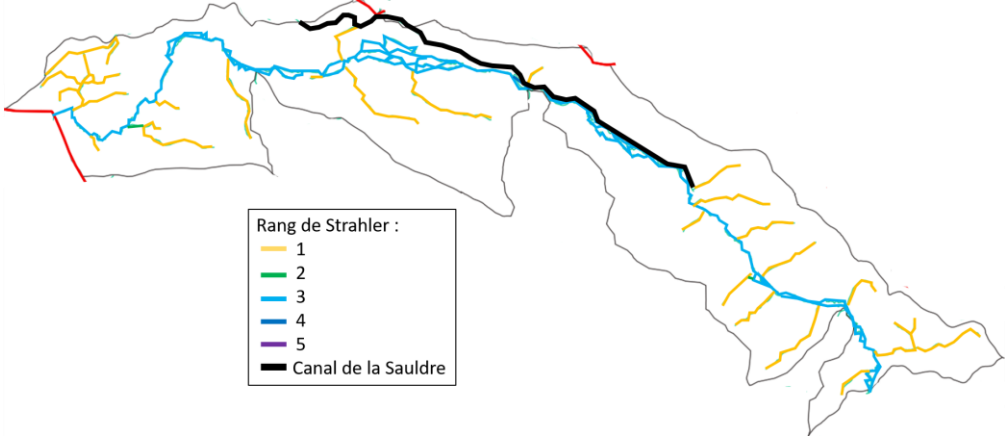
- 20) ROE48420 Seuil en rivière (barrage de prise d'eau pour le moulin de la Huchette) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,90 mètres (infranchissable)
- 21) Seuil en rivière des Rats ROE48421 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable)
- 22) Moulin de la Huchette ROE48419 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,90 mètres (infranchissable)
- 23) Ancien moulin Maillet ROE48418 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable)
- 24) Moulin Chêneau ROE48417 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable)
- 25) Ancien moulin de Gué Perron ROE48414 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable)
- 26) Seuil en rivière « des Truites » ROE48413 (barrage de prise d'eau pour le Château) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable)
- 27) Seuil en rivière ROE48411 (barrage de prise d'eau pour l'ancien moulin de Clémont) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable)
- 28) Ancien moulin de Clémont ROE48412 : ND
- 29) Seuil en rivière de Brinon-sur-Sauldre ROE48409 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (franchissable)

D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014.
(Source : BD ROE_Metropole_20140527)

Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.

**Hauteur
cumulée
référéncée**

~ 30 mètres

		NC (nombreux bras secondaires)
	Taux d'étagement (et autres)	Taux d'Etagement : 41,6 % (Catégorie 4 / médiocre, proche moyen / attention nombreux bras secondaires) Taux de Fractionnement : 0,06 % Densité d'ouvrage : 1,6 ouvrage/km
Rang de Strahler		 <p>(Source : BD SYRAH)</p>
Géologie		<p>Couche du Tertiaire également sur le contexte (de Vailly-sur-Sauldre à Argent-sur-Sauldre) via altération de la couche du Crétacé (Argiles légères avec silex provenant de la craie).</p> <p>Couche du Quaternaire, de Miocène supérieur, pour le BV de la Grande Sauldre médiane de Argent-sur-Sauldre à la limite départementale (Sable de Sologne).</p> <p>Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). « Sologne ». (Source : BRGM)</p>
Assainissement		<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Vailly-sur-Sauldre : STEP/STEU 750 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1978. Rejet de STEP/STEU dans la Grande Sauldre.</p> <p>Dampierre-en-Crot : STEP/STEU 200 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 1982. Rejet de STEP/STEU dans un affluent de la Grande Sauldre.</p> <p>Barlieu : STEP/STEU 200 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 1988. Rejet de STEP/STEU dans la Grande Sauldre.</p> <p>Blancafort : STEP/STEU 1200 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1976. Rejet de STEP/STEU dans la Grande Sauldre.</p>

Clémont : STEP/STEU 600 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1981.
Rejet de STEP/STEU dans la Grande Sauldre.

Argent-sur-Sauldre (bourg) : STEP/STEU 3000 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1998.
Rejet de STEP/STEU dans la Grande Sauldre.

Brinon-sur-Sauldre : STEP/STEU 1250 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boues activées 1979.
Rejet de STEP/STEU dans la Grande Sauldre.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

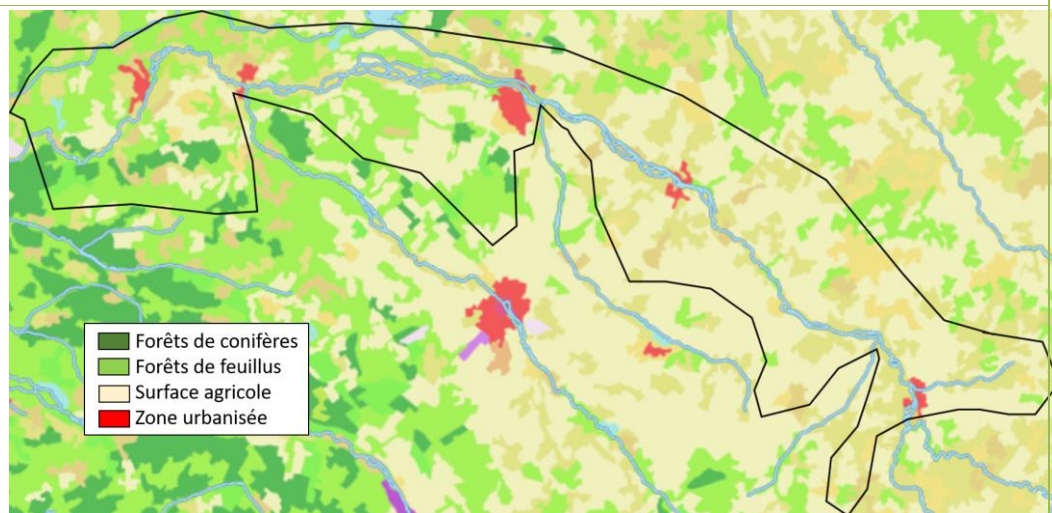
Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> (Source : DGCL).

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher).

Occupation du sol



La majorité du contexte de la Grande Sauldre médiane est situé en zone agricole (Source : BD Corine Land Cover). Les surfaces agricoles de ce contexte sont majoritairement utilisées pour la culture de céréales. De Argent-sur-Sauldre à la limite départementale, on trouve des forêts d'essences variées.

Industrie

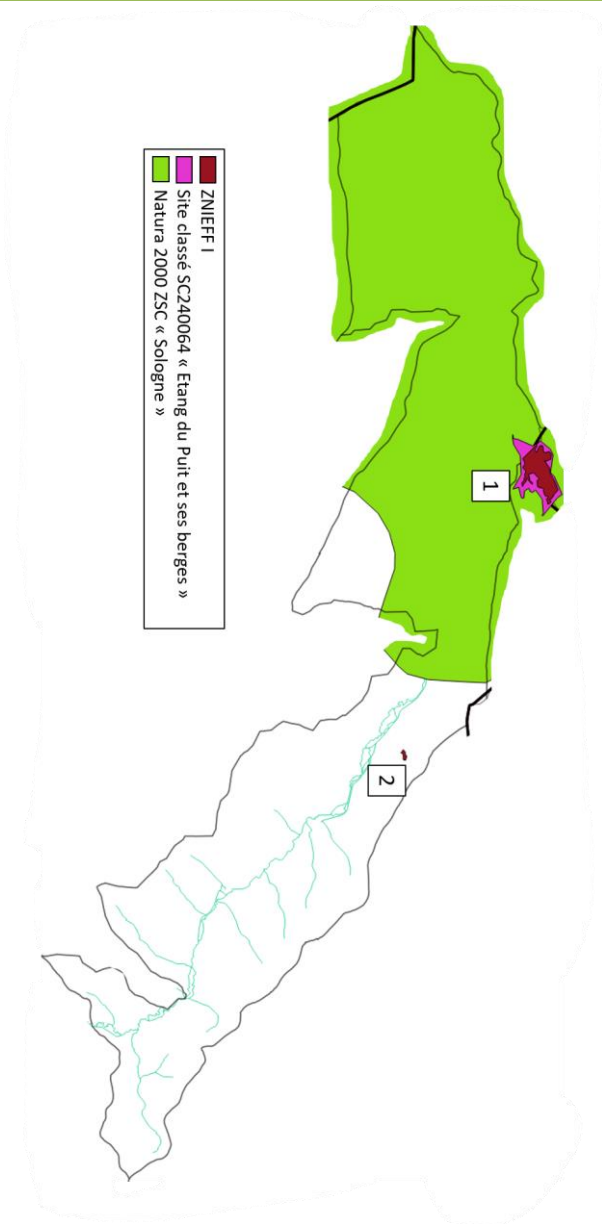
« Les Volailles de Blancafort SAS » Soumis à redevance rejet 2015.
Abattoir de volailles de Blancafort (SIREN 753711985) : rejet dans les eaux de surface (MES, Phosphate, nitrate réductase et impact sur la DCO et la DBO5).

(Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne).

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

Statut foncier	Non domanial (privé) / Domanial (Etang du Puit).	
Mesures réglementaires de protection	L.214-17 Liste 1	<p>Ensemble des cours d'eau du BV de la Grande Sauldre médiane. 6692 « La Grande Sauldre puis la Sauldre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher ».</p> <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>
	L.214-17 Liste 2	<p>Ensemble des cours d'eau du BV de la Grande Sauldre médiane. 948, 1761. « La Grande Sauldre puis la Sauldre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher ».</p> <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</i></p>
	Décret Frayères	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « La Grande Sauldre de la confluence avec la Salereine jusqu'à la confluence avec l'Oizenotte ». - Liste 1 Frayères poissons « La Grande Sauldre de la confluence avec l'Oizenotte jusqu'à la confluence avec la Nère ». - Liste 1 Frayères poissons « La Grande Sauldre de la confluence avec la Nère jusqu'à la limite départementale ». - Liste 2 Frayères poissons « La Grande Sauldre du pont de la D30 jusqu'à la limite départementale » <p><i>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr).</i></p>

Autres...



- Natura 2000 ZSC « Sologne »
- Site classé SC240064 « Etang du puit et ses berges » (257 ha).
- ZNIEFF I :
- « Etang du Puit »
- « Prairie de la Couterie »
- Réservoir Biologique N°270 : La Grande Sauldre depuis Vailly-sur-Sauldre jusqu'à sa confluence avec la Petite Sauldre.

- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

SDAGE / SAGE

SDAGE Loire-Bretagne / S.A.G.E Sauldre

Structure Locale de Gestion

- AAPPMA Vailly-sur-Sauldre « La Truite ».

	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Blancafort « La Tanche Blancafortaise ». - AAPPMA Argent-sur-Sauldre « Le Pêcheur Solognot ». - AAPPMA Clémont « La Brème Clémontoise ». - AAPPMA Brinon-sur-Sauldre « Le Gardon de Sologne ». <p>(Source : federationpeche18.fr).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne.
Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Les Sauldres du Cher ».

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0335	La Grande Sauldre de Vailly-sur-Sauldre jusqu'à la confluence avec la Petite Sauldre	1 ^{ère} catégorie piscicole Contexte Intermédiaire Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04068420 Grande Sauldre à Brinon-sur-Sauldre	ND

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Intermédiaire
Espèce(s) repère(s)	Cyprinidés rhéophiles
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario (TRF), Lamproie de Planer (LPP), Brochet (BRO), Anguille (ANG), Chabot (CHA), Vandoise (VAN), Bouvière (BOU)
Etat fonctionnel	Peu Perturbé
Zonation piscicole	Zone intermédiaire Zone intermédiaire Truites et Ombres
Biocénotypes	B6 actuel (Source : PDPG 2002) B4-5 historique et B6-7 à partir de la confluence avec la Nère (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, TRF, VAI, LOF , CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, VAN, BOU, BRO, PER, GAR, ABL, CAR, PSR, BRB, BRE, GRE, PES, ROT, PCH, ANG, OCL
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU , BAF, LOT, SPI, VAN, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ANG, APP
Présence de poissons migrateurs	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Signalement d'écrevisses américaines (OCL) (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Black Bass (BLK) (Source : Pêches FDAAPPMA18)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Le Remblai » (Blancafort) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2011	IPR = 10,5 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, LOF, CHE, GOU , HOT, SPI, VAN, PER, GAR, GRE, ANG	Pêche complète
B « Aval STEP/STEU » (Blancafort) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2012	IPR = 19,92 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, LOF, CHE, GOU , BAF, VAN, BOU, BRO, PER, GAR, ABL , BRE, GRE, OCL	Pêche complète
C « La Vaudelle » (Argent-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce

D « Château de Saint-Maur » (Argent-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
	2017			
E « STEP/STEU » (Argent-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2012	IPR = 4,9 « Excellent Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, LOF, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, VAN, BOU, GAR, ABL, OCL	Pêche complète
F « Les Rillats » (Argent-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2015	IPR = 11,2 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, SPI, VAN, GAR, ABL	Pêche complète
G « La Gaucherie » (Brinon-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2011	IPR ND (Source : Aquabio BE)	VAI, LOF, CHE, GOU, SPI, BOU, GAR, ABL, GRE	Pêche complète
H « La Lande » (Brinon-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0335)	2014	IPR = 10 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, HOT, BAF, SPI, VAN, BOU, GAR, ABL, CAR, PSR, BRB, GRE, ANG	Pêche complète
I « Ferme de la Fournerie » (Vailly-sur-Sauldre) / ru de Valroy (FRGR0335)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF, LOF, GOU	Pêche de recherche d'espèce
J « Le grand Pré » (Barlieu) / ru de la Corberie (FRGR0335)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF, VAI, CHE, GOU, BOU, PER, ABL, PSR, PES, ROT, PCH	Pêche de recherche d'espèce

Le cortège piscicole des stations étudiées dans le contexte de la Grande Sauldre médiane montre un glissement de classe biotypologique.

En effet, l'impact des anciens aménagements hydrauliques lourds et la présence des ouvrages transversaux, associé à des étiages parfois très sévères ces dernières décennies ont entraîné une diminution des populations de truites dans ce contexte qui semble très importante d'après les témoignages locaux.

La modification des caractères morphodynamiques de la rivière suite aux travaux hydrauliques a induit un développement des espèces plus tolérantes aux altérations physiques (on note de plus la présence récurrente d'espèces issues de plans d'eau comme le gardon, la brème, le poisson chat, le rotangle ou la tanche).

La présence de ce cortège piscicole montre une qualité globale du milieu perturbée.

Par ailleurs, on note la présence faible de l'anguille européenne, malgré une forte problématique de rupture de la continuité écologique sur le bassin de la Grande Sauldre en aval.

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Les Rillats » (Argent-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		17				19	
	IBMR							
	IBD		14,5				13,7	
	(Brinon-sur-Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	Matières organiques et oxydables						

Matières azotées								
Phosphore								
Pesticide			Moyen	Bon	Bon	Bon	Moyen	
MES / Turbidité								
Bilan O2								
Nutriments								
Acidification								
Température								
IBGN			19	19	18	20	11	
IBMR								
IBD			14,1	13,3	13,9	13,8	14	

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

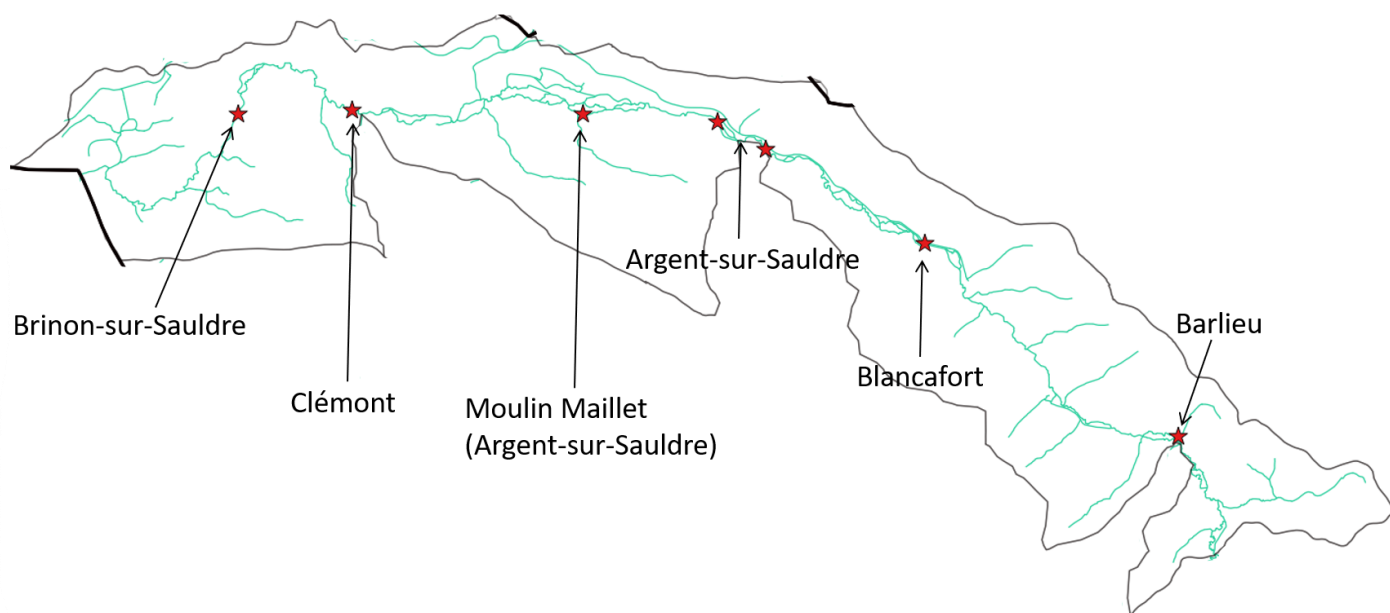
%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance inférieure : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2018 - 2017	2017 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013 - 2012	2012 - 2011	2011 - 2010	2010 - 2009
« Moulin de Badineau » (Barlieu) / Grande Sauldre (FRGR0336) <u>Attention :</u> données du 20/04/18 au 28/08/18 (131)	Tmj min	10,30							
	Tmj max	21,70							
	Tmp	17,17							
	Tm30j max	19,85							

jours seulement)	%j Tmj 4-19	75							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	25							
« Lavoir » (Blancafort) / Grande Sauldre (FRGR0336) <u>Attention :</u> données du 21/04/18 au 28/08/18 (130 jours seulement)	Tmj min	10,60							
	Tmj max	21,20							
	Tmp	17,16							
	Tm30j max	19,52							
	%j Tmj 4-19	78							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	22							
« Les Valots » (Argent-sur- Sauldre) / La Grande Sauldre (FRGR0336) « Aval du pont de la D940 » (Argent-sur- Sauldre) / Grande Sauldre (FRGR0336) <u>Attention :</u> données du 11/04/18 au 29/08/18 (141 jours seulement)	Tmj min	10,70					2,10	1,10	
	Tmj max	22,80					22,10	22	
	Tmp	17,65					12,05	12,14	
	Tm30j max	20,84					20,25	19,6	
	%j Tmj 4-19	62					84	79	
	%j Tmj <4	0					7	10	
	%j Tmj >19	38					9	11	
« Moulin Maillet » (Argent-sur- Sauldre) / Grande Sauldre (FRGR0336) <u>Attention :</u> données du 11/04/18 au 19/08/18 (131 jours seulement)	Tmj min	10,60							
	Tmj max	21,10							
	Tmp	16,78							
	Tm30j max	19,42							
	%j Tmj 4-19	79							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	21							

(Clémont) / La Grande Sauldre (FRGR0336)	Tmj min							1,1	1
	Tmj max							22	21,90
	Tmp							11,97	12,05
	Tm30j max							20,17	19,55
	%j Tmj 4-19							83	79
	%j Tmj <4							8	11
	%j Tmj >19							9	10

(Brinon-sur-Sauldre) / Grande Sauldre (FRGR0336) Attention : données du 11/04/18 au 29/08/18 (141 jours seulement)	Tmj min	10,60							
	Tmj max	22,80							
	Tmp	17,74							
	Tm30j max	20,91							
	%j Tmj 4-19	61							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	38							

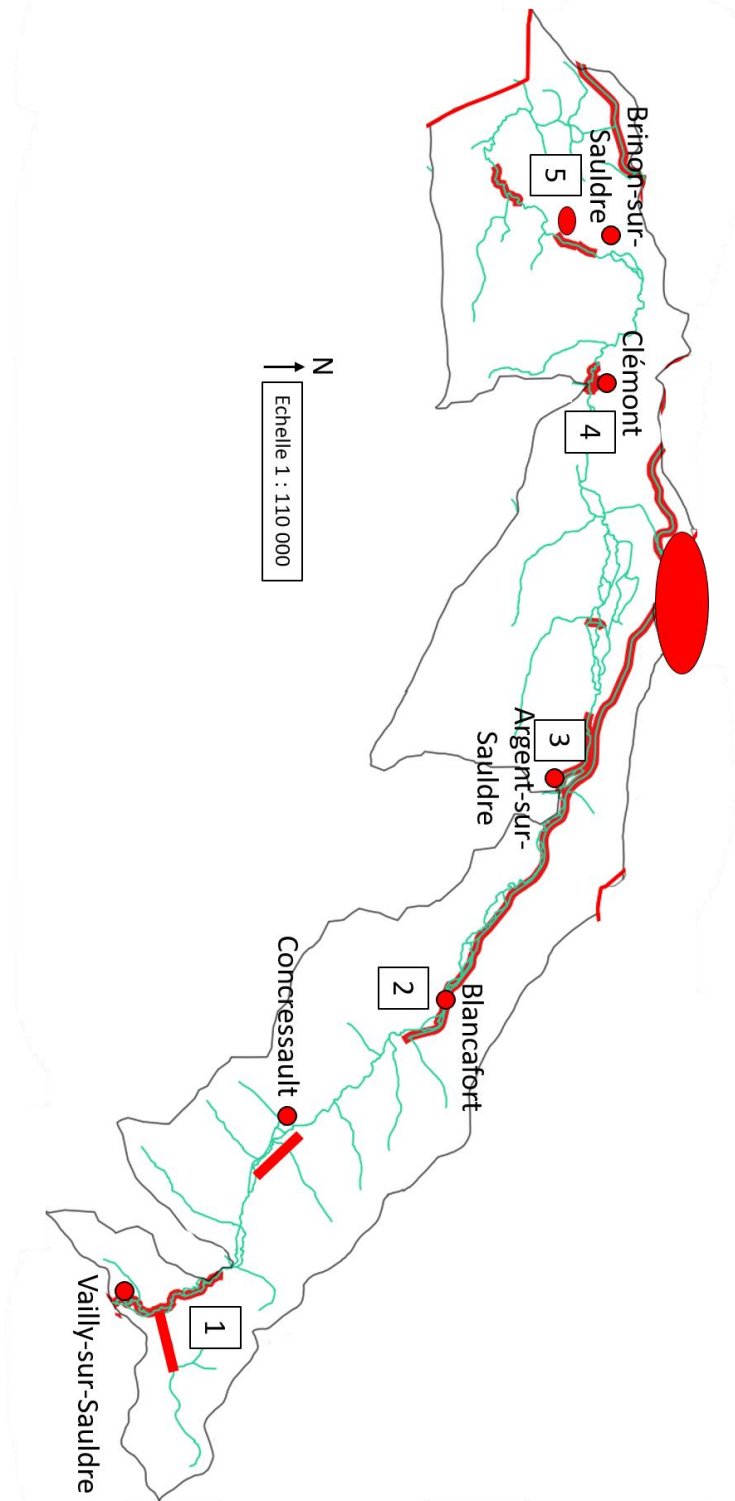
D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du referendum thermique de la truite fario pendant environ 80% de l'année (entre 4°C et 19°C). La température de l'eau de ce contexte est moyennement à peu satisfaisante pour la truite fario.

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	- AAPPMA Vailly-sur-Sauldre « La Truite »	43 adhérents (Effectif 2017) 22 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Blancfort « La Tanche Blancfortaise »	172 adhérents (Effectif 2017) 174 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Argent-sur-Sauldre « Le Pêcheur Solognot »	351 adhérents (Effectif 2017) 323 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Clémont « La Brème Clémontoise »	76 adhérents (Effectif 2017) 89 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Brinon-sur-Sauldre « Le Gardon de Sologne »	38 adhérents (Effectif 2017) 48 adhérents (Effectif 2016)
	Associations de pêche non agréées	Pêche sportive argentaie (à Argent-sur-Sauldre) Tous horizons (à Argent-sur-Sauldre) <i>(Source : Dataasso.fr)</i>	

Parcours de pêche



- 1) AAPPMA Vailly-sur-Sauldre « La Truite »
 - La Grande Saultre : 4,5 km de rives.
 - Le Valleroy : 2 km de rives.Eaux non domaniales 1ère catégorie.
- 2) AAPPMA Blancafort « La Tanche Blancafortaise »
 - La Grande Saultre : 6,5 km de rives. Eaux non domaniales 1ère catégorie.
- 3) AAPPMA Argent-sur-Sauldre « Le Pêcheur Solognot »
 - L'Etang du Puits (Lot 6) : Site classé 95 ha. Eaux domaniales 2ème catégorie.
 - La Grande Saultre : 12 km de rives. Eaux non domaniales 1ère catégorie.

	<p>4) AAPMA Clémont « La Brème Clémontoise »</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Grande Sauldre : 1,8 km de rives. Eaux non domaniales 1ère catégorie. <p>5) AAPPMA Brinon-sur-Sauldre « Le Gardon de Sologne »</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Grande Sauldre : 2,5 km de rives. Eaux non domaniales 1ère catégorie. - Etang Communal 1ère catégorie. Eaux non Domaniales 1ère catégorie <p>(Source : www.federationpeche18.fr)</p> <p>REMARQUE : Les parcours de pêche présentent sur le canal de la Sauldre seront mentionnés dans la fiche du contexte du Canal de la Sauldre.</p>
<p>Réserves de pêche</p>	<p>Arrêté n° 2014-3-0064 du 18 septembre 2014 portant création de réserves temporaires de pêche à l'étang du Puits et sur le canal de fuite du déversoir du plan d'eau dit "Etang du Puits" du 15 septembre 2014 au 15 septembre 2019 inclus</p> <p>(Source : DDT18)</p>
<p>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</p>	<p>AAPPMA Clémont « La Brème Clémontoise »</p> <p>Tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien des parcours de pêche (coupe du bois, ronces...). - Aucun déversement dans la Grande Sauldre.
<p>Déversements éventuels</p>	<p>ND</p>

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ETAT FONCTIONNEL	EVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour alimentation en eau potable, d'étangs, des moulins et du canal de la Sauldre (et prélèvements d'eau pour l'irrigation dans le canal)	Perte de débit dans le cours principal Accentuation d'étiage estival sévère	Impact modéré	Impact fort
	Morphologie du cours d'eau dégradé / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage)	Homogénéité des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des frayères à truites fario Présence limitée des espèces lithophiles		
		Déformation/uniformisation du lit naturel Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort	
	Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction			

		<p>Dérivation de la majorité du débit d'étiage du lit mineur</p> <p>Accentuation des étiages</p> <p>Rétention et perte du débit par évaporation (via l'effet « plan d'eau »)</p>		
		<p>Effet « plan d'eau »</p> <p>Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O₂ dissous, évaporation...)</p>		
		<p>Perte de linéaire courant à l'endroit de l'effet « plan d'eau »</p>		
		<p>Apparition d'espèces limnophiles</p>		
	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours (surtout sur les petits affluents)	<p>Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)</p>	Impact modéré	Impact modéré
		<p>Inaccessibilité des zones de frayères (obstacle à la migration et perturbation de la reproduction des truites)</p>		
		<p>Réchauffement des eaux en aval via un « effet plan d'eau »</p>	Impact modéré	Impact modéré
		<p>Gestion des vidanges potentiellement mauvaise, vidanges sauvages et non-respect des débits réservés</p> <p>Colmatage du substrat en aval (apport MES)</p> <p>Rétention des débits (et accentuation des étiages) et perturbation de la qualité physico-chimique</p>	Impact modéré	Impact modéré

		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit du plan d'eau		
		Apport d'espèces limnophiles		
Facteur annexe	Pression de l'élevage (équins, bovins, caprins). Aménagement d'abreuvoirs dans les pâtures	Apport de Matières en Suspension (MES) Eroulement des berges	Impact modéré	Impact modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p>Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0335</p>	<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement des espèces cibles et de la truite fario dans de bonnes conditions (quantité d'eau)</p>		<p>Gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter le débit alloué au cours d'eau / biefs et plans d'eau</p> <p>Restaurer le régime hydrologique du cours d'eau (débits d'étiage / débit morphogène)</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>
	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte (surtout l'axe principal)</p>	<p>FRGR0335</p>	<p>Effacement, gestion et aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, sa gestion, ou la création de</p>		<p>Effacement, gestion et aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Amélioration de la mosaïque habitationnelle</p> <p>Transport</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>

	<p>continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>				<p>systèmes de franchissement piscicole adaptés</p> <p>Libre migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction</p>	<p>sédimentaire naturel facilité</p>	
	<p>Restauration du lit mineur</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte, dans les secteurs où le gabarit du lit mineur permet d'envisager une intervention directe au niveau de la morphologie</p>	<p>FRGR0335</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Retrouver un peuplement piscicole de cyprinidés d'eaux vives équilibré (+ TRF)</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Restaurer la morphodynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement salmonicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (zones courantes, abris, zone de reproduction...)</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

2	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte (surtout sur les petits affluents)</p>	<p>FRGR0335</p>	<p>Déconnexion des plans d'eau sur cours</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles)</p> <p>Améliorer la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>Déconnexion des plans d'eau sur cours</p> <p>Amélioration de la mosaïque habitationnelle</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
3	<p>Etude et suivis sur le milieu</p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Amélioration des connaissances concernant le rôle des drains dans le colmatage des substrats</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0335</p>	<p>Rétablissement et maintien d'une population piscicole en bon état</p>	<p>Limiter le colmatage des lits mineurs, améliorer la qualité de l'eau</p>	<p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>

		aquatiques et le transfert de polluants					
	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>		<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Maintien d'une bonne population piscicole</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p>Limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion Raisonnée

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisé en soutien aux populations piscicoles.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).